



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
05/07/2023	07/07/2023	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 9

L'an deux mille vingt-trois et le 12 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : Madame Fabienne QUIÉVREUX

Parmi les membres présents, Madame Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2023-01 Culture et Vie Locale - Convention de prestation "Assistance et conseil en communication, et promotion culturelle" avec la société SA PIXEL

Madame Sophie JARDINOT, Adjointe à la Culture, propose de recourir à une société de communication pour améliorer la communication municipale.

La SA PIXEL nous aidera et nous accompagnera dans une mission de conseils et de stratégie en communication, ainsi que dans la mise en œuvre d'actions de communication du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

- Mission n°1 : mission de conseil et de stratégie en communication / mission de mise en œuvre d'actions de communication :
- Mission n°2 - promotion de l'action culturelle
- Le marché est passé à prix unitaire sans minimum mais avec un maximum de **2 400 € ttc** de septembre à décembre (4 mois).

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2023

Application agréée E-jexalite.com

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la convention assistance et conseil en communication et promotion culturelle telle que présentée en annexe.



Madame le Maire,

Cesari

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

Madame le Maire,

Cesari

Martine CESARI.

